

## Charte de formation de Patente Genève

La présente Charte de PG – **Patente Genève** – sert à fixer le cadre de la formation et la pédagogie que délivre PG aux apprenants en vue de se présenter à l'examen et d'obtenir leur diplôme cantonal de cafetier restaurateur et hôtelier.

La préoccupation principale est de donner à chaque apprenant un enseignement de qualité, dispensé par des pédagogues qualifiés et compétents.

Nous accordons à chaque apprenant un suivi régulier individuel et personnalisé par le biais d'entretiens, en principe informel avec le directeur pédagogique lorsque le besoin s'en fait sentir. La progression, le perçu et le ressenti de l'élève sur toutes les questions qui ont trait à sa formation sont évalués à ce moment.

Dans la mesure du possible les professeurs adaptent l'enseignement aux difficultés des élèves ainsi qu'au rythme d'acquisition des connaissances des plus lents.

En méthodologie, PG privilégie l'accompagnement par l'écoute active et l'échange de vécu dans le cadre d'une dynamique de groupe. Notre but est de favoriser une approche andragogue de l'apprentissage afin que les apprenants puissent s'approprier et maîtriser au mieux le savoir enseigné ainsi que renforcer leur confiance en eux-mêmes.

Pour cela nous demandons le respect de la parole d'autrui et de l'expression des différentes personnalités. En cas d'un extrême abus de perturbation du déroulement des cours ou d'irrespect d'autrui, et uniquement si d'autres solutions ne sont plus envisageables, le directeur pédagogique peut exclure temporairement voire définitivement un apprenant.

Le développement d'un système d'évaluation facilite l'ancrage des acquis et familiarise les apprenants avec la situation d'examen à laquelle ils seront confrontés. PG utilise des épreuves écrites, des exercices pratiques, des simulations, des jeux des rôles, l'étude de cas pratiques.

Lorsqu'un apprenant échoue à un ou plusieurs modules lors de l'examen cantonal du diplôme cantonal de cafetier, restaurateur et hôtelier, la direction accompagne le candidat dans ses démarches de procédures en cas d'éventuels recours auprès du Service de la Police du Commerce et de la Lutte contre le Travail au Noir – PCTN.

Chaque apprenant bénéficie d'un lieu de cours conforme aux normes imposées par le Service de l'Enseignement Privé – SEP, propreté, hygiène, confort et luminosité.

Un accompagnement et un soutien personnalisé par les collaborateurs de PG est rendu possible par le nombre de participants par classe de 15 élèves au maximum. Cela permet de développer rapidement une cohésion et une entraide dans le groupe, aide appréciée en cas de baisse du moral.

Genève, le 1<sup>er</sup> août 2021

Approuvé par le directeur pédagogique de PG